



## COVID-19 Rapport commercial aux intervenants de l'industrie Le 15 avril 2020

### MESSAGE CLÉ

**L'ASFC annonce une réduction temporaire des heures de service à certains points d'entrée (PDE) à faible trafic le long de la frontière terrestre entre le Canada et les États-Unis.**

#### Questions clés

##### Mise à jour sur les PDE

- En réponse à la pandémie de la COVID-19, l'ASFC réduit temporairement les heures de service à 27 postes frontaliers terrestres canadiens. Les ajustements temporaires des heures seront en vigueur à compter du 15 avril 2020 à 23 h 59 (HAE) et le resteront jusqu'à nouvel ordre. Cette réduction temporaire des heures de service sera réexaminée de façon continue à mesure que la situation de la santé publique évoluera. Des détails supplémentaires peuvent être trouvés sur le [communiqué de presse](#).
- Les 27 postes frontaliers terrestres identifiés sont des ports qui ont un trafic commercial limité et un seul, celui de Morses Line, au Québec, est fermé au trafic commercial. Une liste complète peut être consultée sur le site [fiche d'information](#).
- L'annonce d'aujourd'hui comprend également un décret actualisé en vertu duquel tout voyageur arrivant au Canada - qu'il soit symptomatique ou asymptomatique - ne peut être isolé ou mis en quarantaine dans un endroit où il serait en contact avec des personnes vulnérables, telles que des adultes âgés de 65 ans ou plus et des personnes ayant des problèmes médicaux préexistants. Les voyageurs qui traversent régulièrement la frontière pour assurer la circulation continue des biens et des services essentiels, ou les personnes qui reçoivent ou fournissent d'autres services essentiels aux Canadiens, sont toujours exemptés de l'obligation de se mettre en quarantaine, tant qu'ils ne présentent pas de symptômes de la COVID-19 à leur entrée au Canada.
- Les personnes exemptées de la mise en quarantaine obligatoire sont toujours tenues de porter un masque ou un couvre-visage approprié à leur entrée au Canada et pendant leur transit, et elles doivent par ailleurs respecter l'intention du décret visant à réduire au minimum la propagation de la COVID-19 au Canada. Des détails supplémentaires peuvent être trouvés sur le site web associé [communiqué de presse](#).

##### Classement tarifaire et autres renseignements pour l'importation de fournitures médicales

- Une liste de fournitures médicales pour la COVID-19 d'après les codes du Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH) répertoriés par l'Organisation mondiale des douanes a été établie par classement tarifaire au titre du Tarif des douanes du Canada. Nous aimerions insister non seulement sur l'importance d'utiliser le code du SH adéquat, mais également d'inscrire une description exacte. Il est encore plus important de s'y conformer alors que nous tentons de faciliter le transport rapide de fournitures médicales critiques dans le pays. Par exemple, pour l'importation de masques respiratoires N95, il faudrait indiquer le bon code du SH tout en incluant également "N95" dans les mots clés de la description. Veuillez trouver le lien vers [l'Avis des douanes initial qui regroupe les codes du SH de fournitures médicales pour la COVID-19](#).

#### Autres sources de renseignements

- Les mises à jour officielles de la COVID-19 sont disponibles sur le site web du [Gouvernement du Canada](#).

#### Contacts

Si vous avez des questions complémentaires, veuillez s'il vous plaît les faire parvenir au CCACF à l'adresse suivante :

[BCCC-CCACF@CBSA-ASFC.GC.CA](mailto:BCCC-CCACF@CBSA-ASFC.GC.CA)

[Fred.Gaspar@cbsa-asfc.gc.ca](mailto:Fred.Gaspar@cbsa-asfc.gc.ca)

Directeur général du programme commercial  
Bureau # 613-957-3511  
Cellulaire # 343-542-9240

[Doug.Band@cbsa-asfc.gc.ca](mailto:Doug.Band@cbsa-asfc.gc.ca)

Directeur général des programmes commerciaux et  
antidumping  
Bureau # 613-954-7338  
Cellulaire # 613-295-5992

**Le Service d'information sur la frontière (SIF):** Du Canada (Sans frais) - 1-800-461-9999  
De l'extérieur du Canada (Frais interurbains applicables) - 1-204-983-3500